



MA CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Coin Pour Ranger les Olibrius en Utopie

Depuis plusieurs mois, notre établissement semble avoir décidé que notre cellule d'urgence ne pouvait pas rester inoccupée.

Par prudence ? Par utopie ? ou plutôt pour gérer l'ingérable ? Beaucoup de ces décisions restent inexplicables et incompréhensibles pour les « Jeanjean » simple personnel du CEA que nous sommes.

Dans cet antre de la surveillance accrue, pourtant normalement destinée aux placements en cas de risques suicidaires aigües mais qui ne devrait pas durer plus de 24h, sauf à Châlons où les réaffectations en cellule ordinaire sont légion après 48h, on pourra y retrouver un peu de tout ce que notre établissement propose de mieux en termes de jobastres et fabulateurs.

A la volée, on trouvera un récalcitrant, qui après avoir brûlé 4 papiers sur le bord de sa fenêtre a atomisé 4 cellules et copieusement insulté et menacé plusieurs personnels, des détenus jugés non suicidaire par le médecin psychiatre SMPR, des détenues QF, des « qui ont compris qu'ils échappaient au QD ad vitam aeternam », etc. ...

Concernant le premier de ces ultras protégés cités, il semblerait que son transfert ne soit pas possible :

- ni par la décision de nos décideurs strasbourgeois... Comme quoi il semblerait qu'il n'y ait pas que dans le domaine hospitalier que la « gestion administrative » puisse poser des problèmes... qui préfèrent que nos collègues prennent sur eux et temporisent encore quelques mois avant son transfert vers d'autres lieux alors que, par obligation de placement au quartier d'isolement entre 2 passages en CPROU, il sera en contact quotidien avec les personnels qu'il outrage sans possibilité de sanction depuis plusieurs semaines et pour lesquels il sera probablement condamné dès aujourd'hui suite à des dépôts de plainte
- ni par une demande locale d'un mandat de dépôt vers un autre établissement, comme le pratique régulièrement les autres prisons de notre secteur à notre égard, demandé par notre direction qui souhaite ne pas se plier à cette pratique en assumant préférer laisser ses agents au contact du provocateur, fauteur de troubles, et en leur demandant de prendre sur eux, tout en escomptant que ses personnels ne deviennent pas fou, que « ses troupes se tiennent », et respectent le code de déontologie.

Que dire de plus du placement des « QF » en CPROU située au quartier d'isolement du « QH » sans surveillantes, avec une surveillance par des personnels masculins, ou pas, puisqu'à l'opposé du quartier femme.

Madame la directrice, vue la pratique actuelle qui semblerait vouloir perdurer, il serait peut-être préférable de demander à notre DSIP de transformer l'ensemble des cellules disciplinaires QH et QF en CRPOU.

Madame la directrice, nous demandons le transfert immédiat du « hooligan » que nos personnels devraient gérer, en bons petits soldats, avec une mémoire de « poissons rouges ».

Pour le SLP **FO Justice** Châlons en champagne
Le 16/05/2025